

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V. 115 Vœu relatif à la nécessaire renégociation de l'emprunt contracté pour la réalisation de la Philharmonie de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu adopté au conseil de Paris des 20 et 21 octobre 2014 concernant la renégociation des taux d'intérêt souscrit par l'association Philharmonie de Paris pour la construction de la salle contracté en 2009, qui s'engageait à :

- Que la Ville de Paris demande à l'association Philharmonie de Paris de renégocier l'emprunt qu'elle a contracté.

Considérant le versement de la Ville à l'association Philharmonie de Paris au titre de 2015 d'une subvention d'un montant total de 15.658.233 euros :

- dont 7.599.654 euros de subvention au titre de l'investissement (remboursement du capital)
- et 8.058.579 euros au titre du fonctionnement (remboursement des intérêts) ;

Constituant le remboursement d'emprunt le plus important de l'année 2015 ;

Considérant l'urgence de la renégociation à mener, l'emprunt sur 17 ans étant à un taux extrêmement élevé 5,186% faisant perdre chaque jour à la Mairie de Paris et gagner chaque jour à la banque ayant octroyé le prêt des sommes considérables ;

Considérant qu'à ce jour, aucune réponse n'a été apporté à ce vœu ;

Aussi, sur proposition de Mmes Aurélie Solans, Anne Souyris, M. Jérôme Gleizes et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu :

- qu'un état des lieux détaillant les actions entreprises depuis octobre en vue de la renégociation des taux d'intérêt souscrits par l'association Philharmonie de Paris soit communiqué lors des 1ère et 2ème commissions préparatoires au Conseil de Paris d'avril.